

Procédure explicative de la demande de licence. Grenoble Basket 38 – saison 2023-2024.

Chères adhérentes, chers adhérents,

Le Grenoble Basket 38 vous accueille pour la saison 2023-2024, dans ses infrastructures, pour les manifestations sportives qu'il organise. Votre adhésion vous engage cependant, en application de l'article 131-6 – alinéa second du Code du sport, à disposer d'une licence sportive pour couvrir tout dommage corporel que vous pourriez rencontrer au cours de la saison.

Ce document a pour objectif de vous guider lorsque vous saisissez votre demande de licence, ou, le cas échéant, de répondre à des questions que vous pourriez avoir en cours de procédure de saisie.

L'obligation d'une licence sportive.

De manière générale, la licence a pour objectif de protéger tout adhérent, qu'il pratique ou non la compétition, engagé dans le club, afin d'être couvert par les différentes assurances souscrites lors de la demande, en cas d'accident ou de contrôle. Toute personne non licenciée peut s'exposer au refus de la prise en charge par les assurances des dommages subis (assurance fédérale comme assurance civile), ainsi qu'à une exclusion du club à compter d'une certaine date, date qui sera communiquée en temps et en heure par les entraîneurs aux joueurs.

Afin de vous accompagner au mieux dans votre démarche, vous trouverez différents éléments indicatifs pour saisir, avec le moins de difficulté, votre demande de licence pour la saison 2023-2024.

Adhérer au Grenoble Basket 38.

L'inscription dans l'association se fait en deux temps : la partie administrative auprès de la FFBB, et la partie financière auprès du club.

Préalablement, tout adhérent doit formuler son souhait de rejoindre, ou de poursuivre ses activités sportives au club.

1) Inscription club.

L'inscription de l'adhérent s'effectue dans un premier temps par la plateforme AssoConnect. Elle s'effectue en deux temps :

- Vous devez comme pour l'inscription fédérale, communiquer au club **prénom, nom, date de naissance, et mail**. Ajoutez cependant la catégorie et/ou le type de pratique sportive (compétition/loisir) où vous évoluerez.
- Une fois que ce sera renseigné, un administrateur du club validera vos données, ce qui vous permettra de procéder au paiement.

Les paiements par carte et par chèque sont autorisés. Les virements ne sont pas acceptés. Des justificatifs de réduction sont acceptés :

Prix des licences et justificatifs de réduction : voir document annexé sur le site du club.

Procédure AssoConnect pour obtenir un reçu de paiement : un document annexé sera joint à la présente procédure et sera diffusé sur le site internet du club.

À noter : l'inscription sous AssoConnect doit être renseignée au nom de la personne qui souhaite se licencier au club, et non par la personne qui se charge de régler le montant de la cotisation. **Le non-respect de cette condition entraîne l'annulation de votre inscription AssoConnect ainsi que le rejet de votre demande de licence.**

Par ailleurs, le club se réserve le droit de vous suspendre temporairement pendant que la situation n'est pas régularisée. Une décision en ce sens vous sera communiquée, après plusieurs relances sans retour des personnes contactées.

Comprenez que nous avons la nécessité d'identifier les coordonnées qui concernent le joueur pour que la famille soit concertée en cas d'incident ou d'accident, pendant les manifestations sportives.

2) Inscription fédérale.

Cette inscription est la deuxième étape pour intégrer le club. Elle est dématérialisée, **sauf pour les joueurs évoluant en catégorie loisir jeune**. Dans tous les cas, que la demande concerne une création, un renouvellement ou une mutation de licence, la procédure à suivre est la même, bien que pour les mutations, des documents supplémentaires soient demandés. Une plateforme fédérale nommée « e-licence » vous permettra de saisir votre inscription fédérale. **Pour accéder à cette plateforme, merci de communiquer nom, prénom, date de naissance, et adresse mail valide au club qui générera le lien e-licence pour saisir votre demande.** Ce lien généré est automatiquement envoyé sur l'adresse mail que vous aurez communiquée.

L'inscription fédérale se découpe en six étapes :

- Lors de la première étape, vous renseignerez les données personnelles de l'adhérent, et intégrerez une photo d'identité recevable de celui-ci. **Les photos qui ne respectent le format identitaire entraîneront la cassation de votre demande en ligne, et par conséquent, le rejet de votre demande de licence.** Les photos ne provenant pas d'un appareil homologué peuvent être acceptées si seul(e) l'adhérent(e) apparaît sans quelconque autre objet ou personne visible.

- La deuxième étape vous demandera le type de pratique sportive que vous souhaitez pratiquer. **Cela doit cependant résulter d'un accord entre le club et l'adhérent.** Comprenez que par un nombre important de licenciés, mais aussi en raison des créneaux qui nous sont attribués, le club ne pourra satisfaire toutes les demandes qui lui seront faites. Des demandes d'adhésion, selon leur type, seront d'office rejetées, faute de places disponibles dans les effectifs. D'autres seront acceptées mais pour jouer avec des pratiques sportives qui ne correspondront pas forcément à votre demande. Enfin, vous pourriez être placés sur liste d'attente.

Quoi qu'il en soit, pour les mineurs, vous n'aurez que la seule possibilité d'opter pour une extension compétition (le type de licence sera de fait C). Pour les personnes majeures, vous devrez adapter votre choix par rapport à ce qui a été conclut. Pour les joueurs qui évolueront en championnat, choisir l'extension compétition, pour les autres, l'extension loisir.

Les personnes qui ne sont présentes que pour s'engager dans le fonctionnement du club, vous cocherez « être simplement adhérente au club », en choisissant les fonctions appropriées.

- La troisième étape vous demandera :

- Les réponses aux questionnaires de santé.
- Pour les majeurs, et **les mineurs qui répondront aux questionnaires par la positive, un certificat médical datant de la saison sportive en cours. Pour les mutations et les renouvellements (à condition que ces derniers ne font pas office d'une reprise du basket après une ou plusieurs années d'arrêt), le certificat médical est pour toute personne majeure, valable trois ans. Pour les mineurs, le certificat n'est valable qu'une seule année.**
- Pour les personnes majeures, une pièce d'identité valide.
Pour rappel, les pièces d'identité restent valables pendant cinq ans après leur expiration indiquée sur lesdites pièces. **Une pièce qui deviendra définitivement échue (= expiration + cinq années écoulées) pendant la saison en cours, entraînera la cassation de votre demande en ligne ainsi que le rejet de votre d'adhésion au club.**
- Pour les championnats nationaux et PN, les joueurs évoluant à ces niveaux devront renseigner la charte CF-PN datée et signée lors de la troisième étape.

Le secrétariat du club communiquera en début de saison, par mail, les différents documents susvisés. Ces derniers seront également mis en ligne sur la page Facebook, mais aussi sur le site internet du club.

- La quatrième étape vous permettra d'opter ou non pour une assurance fédérale. Si vous refusez (en cochant l'option N), assurez-vous que votre assurance civile prenne en charge les dégâts corporels qui pourraient être occasionnés. **Le club ne sera absolument pas responsable de votre refus, et l'absence d'assurance civile.** Vos déclarations ont une importance, vérifiez-les.

- La cinquième étape est un récapitulatif. Vous pourrez vérifier les pièces, les données et les dates que vous aurez communiquées dans votre demande d'inscription. Le club et les instances fédérales procèdent à une vérification de votre saisie, en aval de la confirmation de votre demande d'inscription.

- La sixième étape n'a en soi aucune importance pour les majeurs. Pour les mineurs en revanche, il vous sera demandé de préciser si vous acceptez un prélèvement antidopage par les services fédéraux compétents, si un contrôle venait dans les

gymnases. **Tout refus entraînera votre stricte responsabilité, le club ne sera tenu responsable pour aucun refus.**

Les surclassements :

Les conditions de surclassement varient selon votre demande, votre âge, et la catégorie dans laquelle vous souhaitez être surclassé.

Un document vous sera annexé à la présente procédure, et sera mis en ligne sur le site du club.

Renouvellement / création / mutation des licences.

- Création = première demande de licence. L'adhérent n'a jamais eu de licence auparavant. Le type de licence sera 0 (chiffre suivi de la lettre correspondant au type de pratique sportive choisi).

- Mutation = le joueur souhaite intégrer le club en 2023-2024, en quittant le club où il était licencié en 2022-2023.

Pour la mutation, le type de licence comprend l'extension de la pratique sportive (C, L ou rien), précédé du chiffre 1 ou 2. Ce chiffre a une importance sur la procédure. Si vous procédez à une mutation pour joueur en loisir ou en compétition départementale, le chiffre 2 peut être envisagé. Vous pourrez dans les rubriques « justificatif de mutation » et « justificatif de domicile », insérer l'annotation « MUTATION 2C/2L/2) – choisir l'extension appropriée – sans insérer réellement les documents demandés. Les documents visent les procédures pour les hauts-niveaux.

Les mutations comportant le chiffre 1 vous imposera en conséquence l'insertion d'une lettre de démission et d'un justificatif de domicile. Cela vise les championnats régionaux, pré-nationaux et nationaux.

- Renouvellement = deux possibilités.

- L'adhérent poursuit son activité dans le même club sur deux années consécutives. Pour les majeurs, si le certificat date de moins de trois ans, sa mise à jour n'est dès lors, pas utile.
- Reprise du basket après une ou plusieurs année(s) d'arrêt. La personne majeure devra renouveler un certificat médical pour la saison en cours. **Un certificat de moins de trois ans pour ces conditions est irrecevable et entraînera la cassation de la demande de ligne.**

Inscription pour les loisirs jeunes (mineurs) :

La procédure est exactement la même mais se fera par papier. Cette catégorie n'est pas directement licenciée pour le club, mais envers les entités déconcentrées de la Fédération française de Basket-Ball, d'où le motif amenant au remplissage d'un formulaire au format papier.

Pour cette catégorie, les documents seront communiqués par le secrétariat du club.

Par contre, si vous aviez été licencié auprès d'un club avant votre adhésion dans la catégorie loisir jeune, vous serez licencié auprès du club, et non auprès de l'entité déconcentrée (comité départemental généralement).

Sur l'extension de la licence, veuillez vous référer à l'annexe en fin de document pour comprendre si vous devez faire une demande en ligne, ou une demande papier.

Les extensions T et AST-CTC :

- Pour la première, les critères rendant possible la demande de cette extension sont les deux suivants → l'adhérent doit être âgé de moins de vingt et un an, et doit au moment de la validation de la demande par le club, n'avoir joué aucun match dans le cadre d'une compétition. Si ces critères ne sont pas respectés, la demande sera annulée.

- S'agissant de la deuxième, les clubs de la CTC doivent identifier précisément les joueurs qui devront remplir un formulaire de demande d'extension AST-CTC. Cela permet aux adhérents du club de jouer dans des équipes portées par un autre club. Les entraîneurs avertissent le responsable des licences qui envoie la demande d'extension aux joueurs concernés. Ensuite, le joueur saisit et valide sa demande. Puis les deux clubs valident la demande. Enfin, le comité élargit l'extension de la licence. Une fois l'extension élargie, le joueur pourra jouer dans l'équipe portée par le club inclus dans l'extension AST-CTC.

3) Informations complémentaires / FAQ.

- Un calendrier est annexé à la procédure, et sera communiqué par les entraîneurs, concernant les dates limites des inscriptions.

- La licence est valable sur les extensions et les fonctions choisies. Par exemple un joueur en équipe loisir ne peut pas jouer un match en compétition, quelque soit la catégorie. De même, un dirigeant ne peut pas faire office d'entraîneur pendant la compétition.

- Si une cassation de demande en ligne, ou un rejet de votre d'inscription sont prononcés, vous disposerez d'un délai de régularisation qui peut varier selon la nature de la défaillance. En principe, une semaine vous sera attribuée pour les problématiques liées à l'extension, aux pièces non valides. Les certificats caducs ou invalides sont également concernés par une durée de sept jours à compter du rejet, sauf si une visite médicale est en attente. Dans ce dernier cas, le club et le joueur devront parvenir à un accord.

- Le club se réserve le droit de suspendre les joueurs non licenciés. Cette mesure prendra effet à compter du 15 octobre 2023 pour toute demande d'adhésion formulée à cette fin de saison.

Le responsable des licences ou le secrétariat du club seront chargés d'en aviser les joueurs concernés. Copie des notifications sera systématiquement adressée à l'entraîneur du joueur (de la joueuse) concerné(e).

Annexe des loisirs jeunes.

Les loisirs jeunes doivent contracter une licence de type L, peu importe le chiffre qui précède l'extension. Attention tout de même, veuillez indiquer si vous aviez une licence compétition précédemment dans un autre club. Si tel est le cas, alors vous devrez suivre le lien dématérialisé, vous serez licencié directement au club.

Si vous n'aviez jamais de licence auparavant, vous devrez remplir un formulaire papier. Même chose si vous étiez licenciés en loisir jeune dans une précédente saison.